## Ville de Brownsburg-Chatham Province de Québec



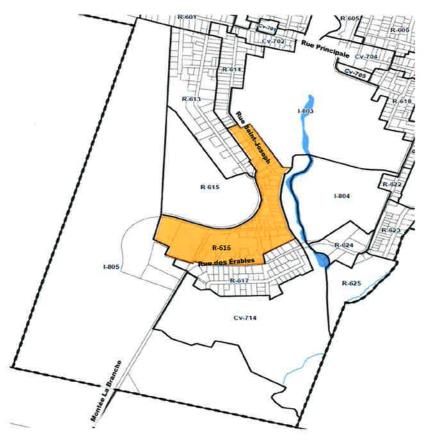
### **AVIS PUBLIC**

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PR-197-07-2018

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé.

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 6 novembre 2018, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 197-07-2018 et intitulé: Projet de règlement numéro 197-07-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique «Industries d'empaquetage et la distribution de produits alimentaires» (I213).
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 décembre 2018, à 18 h 30, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui de l'urbaniste de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique «Industries d'empaquetage et la distribution de produits alimentaires» (I213).
- 4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme et du développement durable au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
- 5. Le projet de règlement numéro 197-07-2018 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### Description

Projet de règlement no.

PR-197-07-2018

Afin de permettre l'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) dans la zone résidentielle R-616 et y permettre l'usage spécifique «Industries d'empaquetage et la distribution de produits alimentaires» (I213)

Zone visée: R-6

Zones contiguës:

R-613, R-614, R-615, R-617, Cv-714, I-803 et I-805

DONNÉ À BROWNSBURG CHATHAM, ce 15 novembre 2018.

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.

Directeur général

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Hervé Rivet, directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public cihaut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 15 novembre 2018 ainsi qu'une copie dans le journal Le Régional dont la parution sera le 15 novembre 2018 et ce, conformément à l'article 345 de la Loi sur les Cités et Villes.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15° jour de novembre 2018

Hervé Rivet, LL.B., M.A.P.

Directeur général